

## COMPTE RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE de LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DE COMBRAILLES

Nombre de membres : L'an deux mille huit, le trois mars à 20 h 30, les membres du conseil communautaire de la «Communauté de Communes des Côtes de Combrailles », dûment convoqués le 20 février 2008, se sont réunis à la Mairie de Combronde, sous la présidence de Michel CHAMALET, Président.

En exercice : 24  
Présents : 22  
Votants : 22

Étaient présents : LAUBIE D., DERAGNE B., ANDRE J., LANORE R., TARDIF F., LAMOUREUX R., GIRARD A., HABRIAL JC., FAVODON B., CHANEBOUX D., TARDIF J.F., PEYNET L., CHAMALET M., SECOND JF, MOREL P., MUSELIER JP., PEYRIN G., SIMON M., FOLLEAS P., LAMAISON MH., LEVADOUX B.,

Excusés : BOURBONNAIS J.C., GADET M., AMBLARD J., ARNOULD M., MANOUX A., GIRARD C., DUFRAISSE G., JAFFEUX M.

Secrétaire de séance : Lionel PEYNET

- **Approbation du compte rendu du conseil communautaire en date du 21 février 2008**
- **Désignation d'un secrétaire de séance : Lionel PEYNET**
- **Signature du président par délégation :**
- **Relevé parcellaire dans le cadre de la DUP phase 2 de l'Aize à BGN pour 2.000 €HT**
- **Participation Publicitaire auprès des festivités des associations : définition des critères : reporté ultérieurement.**
- **Position par rapport au schéma de développement culturel du Pays des Combrailles initié par le SMADC : reporté post élection.**
- **EHPAD : l'architecte travaille sur le dossier de présentation de demande de permis de construire, validé par les élus le 29/02/08.**

### **Budget GENERAL : Programme d'Aménagement de bourg de Combronde. Marché de Maîtrise d'œuvre pour la deuxième tranche de travaux (parking Place de la Poste).**

Le président rappelle que par délibération en date du 24/06/04 le cabinet Faye Hoeltgen a été retenu, après appel à la concurrence pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux correspondant au PAB du bourg de Combronde, chaque tranche de marché faisant l'objet d'un marché spécifique de maîtrise d'œuvre,

Après avoir rappelé qu'un marché de maîtrise d'œuvre avait été signé avec le cabinet Faye Hoeltgen pour les seuls travaux d'aménagement de l'entrée sud du bourg et l'étude d'Avant Projet des autres tranches,

Le président propose de passer un marché de maîtrise d'œuvre pour la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux correspondant à l'aménagement du parking de la place de la Poste sur la base des éléments indiqués ci-après :

Montant des travaux	50.000 €HT
Contenu de la mission	mission témoin, hors AVP
Taux de rémunération, hors AVP	9.2%
Forfait de rémunération, hors AVP	4.600 €HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire donne son accord pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet Faye Hoeltgen en vue de l'aménagement du parking place de la poste à combronde, sur la base des éléments ci-dessus, et charge le président de signer le contrat avec le cabinet retenu.

**Budget GENERAL : Beaugard-Vendon liquidation des travaux de voirie effectués en maîtrise d'ouvrage déléguée.**

Le président expose les travaux de la rue des Roches sur la commune de Beaugard-Vendon effectués par la CCCC en maîtrise d'ouvrage déléguée.

Afin de financer la part communale de ces travaux il propose l'application d'une convention financière entre la CCCC et la commune concernée.

Au titre des travaux effectués cités ci-dessus la CCCC émettra un titre d'un montant de 38.484,00 € en liquidation de la convention.

Le conseil communautaire après avoir délibéré, entérine les modalités de cette convention, autorise le président à signer ladite convention et le charge d'émettre le titre correspondant auprès de la commune débitrice.

**Budget GENERAL : Combronde entrée Sud du Bourg liquidation intermédiaire sur travaux de voirie effectués en maîtrise d'ouvrage déléguée.**

Le président expose les travaux de l'entrée sud du bourg sur la commune de Combronde effectués par la CCCC en maîtrise d'ouvrage déléguée.

Afin de financer la part communale de ces travaux il propose l'application d'une convention financière entre la CCCC et la commune concernée.

Au titre des travaux effectués cités ci-dessus la CCCC émettra un titre d'un montant de 57.312,43 € en liquidation intermédiaire de la convention.

Le conseil communautaire après avoir délibéré, entérine les modalités de cette convention, autorise le président à signer ladite convention et le charge d'émettre le titre correspondant auprès de la commune débitrice.

**Budget GENERAL : Montcel liquidation des travaux de voirie effectués en maîtrise d'ouvrage déléguée.**

Le président expose les travaux de voirie rurale 2005 sur la commune de Montcel effectués par la CCCC en maîtrise d'ouvrage déléguée.

Afin de financer la part communale de ces travaux il propose l'application d'une convention financière entre la CCCC et la commune concernée.

Au titre des travaux effectués cités ci-dessus la CCCC émettra un titre d'un montant de 4.331,76 € en liquidation de la convention.

Le conseil communautaire après avoir délibéré, entérine les modalités de cette convention, autorise le président à signer ladite convention et le charge d'émettre le titre correspondant auprès de la commune débitrice.

**Budget GENERAL : Prompsat liquidation des travaux de voirie effectués en maîtrise d'ouvrage déléguée.**

Le président expose les travaux de voirie rurale 2005 sur la commune de Prompsat effectués par la CCCC en maîtrise d'ouvrage déléguée.

Afin de financer la part communale de ces travaux il propose l'application d'une convention financière entre la CCCC et la commune concernée.

Au titre des travaux effectués cités ci-dessus la CCCC émettra un titre d'un montant de 14.241,89 € en liquidation de la convention.

Le conseil communautaire après avoir délibéré, entérine les modalités de cette convention, autorise le président à signer ladite convention et le charge d'émettre le titre correspondant auprès de la commune débitrice.

**Budget GENERAL : Teilhède liquidation des travaux de voirie effectués en maîtrise d'ouvrage déléguée.**

Le président expose les travaux de voirie rurale 2005 sur la commune de Teilhède effectués par la CCCC en maîtrise d'ouvrage déléguée.

Afin de financer la part communale de ces travaux il propose l'application d'une convention financière entre la CCCC et la commune concernée.

Au titre des travaux effectués cités ci-dessus la CCCC émettra un titre d'un montant de 2.549,61 € en liquidation de la convention.

Le conseil communautaire après avoir délibéré, entérine les modalités de cette convention, autorise le président à signer ladite convention et le charge d'émettre le titre correspondant auprès de la commune débitrice.

**Budget GENERAL : Entrée Sud de Combronde. Marché Espaces Verts avec l'entreprise « SENEZE CHARIOT ».**

Après avoir rappelé qu'un appel public à la concurrence avait été engagé pour la réalisation des travaux d'espaces verts prévus au niveau du programme d'aménagement de l'entrée Sud du bourg de Combronde,

Après avoir rappelé que le marché « Espaces Verts » avait alors été attribué à l'entreprise « SENEZE CHARIOT » ayant présenté l'offre la mieux-disante pour un montant de 23 871 € HT, à l'exclusion de l'option n°1 d'un montant de 7 353 € HT,

Monsieur le Président propose alors, en accord avec les représentants de la Commune de Combronde, de passer avec l'entreprise « SENEZE CHARIOT » un marché « Espaces Verts » complémentaire pour la mise en œuvre des prestations prévues au niveau de l'option N°1 telle qu'évoquée ci-dessus, pour un montant de 7 353 € HT.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :**

1/ Donne son accord pour la passation d'un marché « Espaces Verts » complémentaire avec l'entreprise « SENEZE CHARIOT », d'un montant de 7 353 € HT et correspondant à la mise en œuvre des prestations prévues au niveau de l'option N°1 telle que figurant sur le Dossier de Consultation initial.

2/ Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour assurer l'exécution des présentes décisions et signer tout marché avec l'entreprise « SENEZE CHARIOT ».

#### **Budget GENERAL : Prompsat Convention Fonds de Concours pour Travaux de voirie.**

Le président expose les travaux de voirie sur la commune de Prompsat rue des Cantes à Chirat effectués par la CCCC en maîtrise d'ouvrage déléguée de la part de la commune de Prompsat.

Il précise que la commune souhaite participer par le biais du Fonds de Concours au financement desdits travaux à hauteur de 10.000 €, et ce conformément à la loi n°186 du 13 août 2004.

Il donne lecture d'une convention financière entre la commune et la CCCC ayant pour objet de régler les modalités entre les deux collectivités.

Au titre de l'application de la convention citée ci-dessus la CCCC émettra un titre d'un montant de 10.000 € en liquidation de la convention.

Le conseil communautaire après avoir délibéré, entérine les modalités de cette convention, autorise le président à signer ladite convention et le charge d'émettre le titre correspondant auprès de la commune débitrice.

#### **Budget GENERAL EXERCICE 2007 COMPTE ADMINISTRATIF**

M Lanore est nommé président de séance pour la présentation du compte administratif dressé par M Chamalet président de la CCCC. Détail des calculs ci-annexé

Le conseil communautaire après avoir délibéré approuve le compte administratif 2007, à l'unanimité soit par 21 voix pour (moins la voix du président).

#### **Budget GENERAL : Approbation du Compte de Gestion 2007 dressé par le Receveur de la Collectivité.**

(M Gras du 01/01 au 31/12/2007)

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2007 au 31 Décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

\* **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2007 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## Budget GENERAL : affectation du résultat 2007 sur 2008.

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2007,

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réalisées 2007 : 1.850.378,54 €  
Dépenses réalisées 2007: 1.236.497,87 €

**Excédent de fonctionnement 2007 : 613.880,67 €**  
Résultat exercice 2006 : 577.666,87 €

**RESULTAT GLOBAL +: 1.191.547,54 €**

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réalisées 2007 : 891.974,70 €  
Dépenses réalisées 2007 : 1.101.107,67 €

**Déficit d'investissement 2007: 209.132,97 €**  
Résultat exercice 2006 : 16.183,45 €

**RESULTAT GLOBAL -: -192.949,52 €** compte 001 D/Inv

### RESTES A REALISER

Dépenses 2007 : 1.228.045,32 €  
Recettes 2007 : 616.588,00 €

**SOLDE : - 611.457,32 €**

**DEFICIT REEL d'INVESTISSEMENT : - 804.406,84 €**

le conseil communautaire après avoir délibéré, et statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2007, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

en section de **fonctionnement** ligne **002** de l'excédent résiduel soit : 387.140,70 euros F/Rec.  
en section d'**investissement** ligne **1068** à la couverture du déficit soit : 804.406,84 euros.R/Inv.

## **Budget AIZE : contrat d'entretien avec la SEMERAP pour la Station d'Épuration et Ouvrages Annexes.**

Le président rappelle qu'il convient d'assurer par le biais d'un prestataire l'entretien annuel de la station d'épuration et des ouvrages annexes. Il donne lecture de la proposition de la SEMERAP.

↳ entretien de la Station d'Épuration 1.980 €HT / an

↳ entretien des ouvrages annexes ( réseaux et bassin d'orage) 1.855 €HT / an

Soit un total de 3.835 €HT annuel

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire entérine la proposition de la SEMERAP et charge le président de donner suite à compter de 2008 pour l'entretien des ouvrages précités de la zone.**

## **Budget AIZE EXERCICE 2007 COMPTE ADMINISTRATIF**

### ***Délibération concernant l'approbation du Compte Administratif 2007***

M Lanore est nommé président de séance pour la présentation du compte administratif dressé par M Chamalet président de la CCCC. Détail des calculs ci-annexé

Le conseil communautaire après avoir délibéré approuve le compte administratif 2007, à l'unanimité soit par 21 voix pour (moins la voix du président).

## **Budget AIZE : Affectation du Résultat 2007 sur 2008**

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2007,

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réalisées 2007 :	1.327.112,87 €
Résultat exercice 2006 :	00.00 €
Dépenses réalisées 2007 :	1.327.112,87 €

**Résultat de fonctionnement 2007 : 00.00 €**

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réalisées 2007 :	+700.000,00 €
Dépenses réalisées 2007 :	-314.669,65 €
Solde de l'exercice 2007 :	+ 385.330,35 €

Solde de l'exercice 2006 :	- 892.466,13 €
----------------------------	----------------

**Déficit brut d'investissement 2007 : - 507.135,78 euros compte 001 D/Inv**

le conseil communautaire après avoir délibéré, et statuant sur l'affectation de résultat de l'exercice 2007, décide l'affectation de résultat 2007 sur 2008 comme suit :

en section de fonctionnement ligne 002 soit :00.00 euros Fonctionnement/Recettes.  
en section d'investissement ligne 001 soit : 507.135,78 euros Investissement/Dépenses.

#### **Objet : Budget JEUNESSE EXERCICE 2007 COMPTE ADMINISTRATIF**

M Lanore est nommé président de séance pour la présentation du compte administratif dressé par M Chamalet président de la CCCC. Détail des calculs ci-annexé

Le conseil communautaire après avoir délibéré approuve le compte administratif 2007, à l'unanimité soit par 21 voix pour (moins la voix du président).

#### **Budget JEUNESSE : Approbation du Compte de Gestion 2007 dressé par le Receveur de la Collectivité.**

(M Gras du 01/01 au 31/12/2007)

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2007 au 31 Décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

\* **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2007 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **Budget JEUNESSE : affectation du résultat 2007 sur 2008.**

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2007,

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Recettes de Fonctionnement 2007	371 713,04 €
Dépenses de Fonctionnement 2007	314 840,34 €
Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2007	<b>56 872,70 €</b>
Excédent de Fonctionnement 2006 Reporté	68 775,34 €
<b>Excédent de Fonctionnement 2007</b>	<b>125 648,04 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'Investissement 2007	58 678,07 €
Dépenses d'Investissement 2007	117 507,26 €
Résultat d'Investissement de l'exercice 2007	- 58 829,19 €
Déficit d'Investissement 2006 Reporté	- 10,08 €
Déficit Brut d'Investissement 2007	- 58 839,27 €
Restes à Réaliser en Recette	5 285,00 €
Restes à Réaliser en Dépense	2 983,88 €
Excédent des Reste à Réaliser	2 301,12 €
<b>Déficit d'Investissement avec RAR</b>	<b>- 56 538,15 €</b>

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2007, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de Fonctionnement 2007</b>	<b>125 648,04 €</b>
En section d'investissement, pour couvrir le déficit Compte 1068 :	56 538,15 €
En section de fonctionnement, l'excédent global Compte 002 :	69 109,89 €

## **Budget SOCIAL EXERCICE 2007 COMPTE ADMINISTRATIF**

M Lanore est nommé président de séance pour la présentation du compte administratif dressé par M Chamalet président de la CCCC. Détail des calculs ci-annexé

Le conseil communautaire après avoir délibéré approuve le compte administratif 2007, à l'unanimité soit par 21 voix pour (moins la voix du président).

### **Budget SOCIAL : Approbation du Compte de Gestion 2007 dressé par le Receveur de la Collectivité.**

(M Gras du 01/01 au 31/12/2007)

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2007 au 31 Décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

\* **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2007 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Budget SOCIAL : affectation du résultat 2007 sur 2008.**

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2007,

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées 2007 :	463 830.93 €
Recettes réalisées 2007 :	481 595.70 €
Résultat exercice 2007 :	+ 17 764.77 €
Excédent 2006 :	+ 6 605.13 €

**Résultat de fonctionnement : + 24 369.90 €**

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées 2007 :	4 423.24 €
Recettes réalisées 2007 :	7 789.85 €
Résultat exercice 2007:	+ 3 366.61 €
Excédent 2006 :	+ 41 553.00 €

**Résultat d'investissement : + 44 919,61 €**

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2007, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

Reprise de l'excédent de fonctionnement au 002 :	24 369.90 €
Reprise de l'excédent d'investissement au 001 :	44 919.61 €

**Résultat global du CA social : 69 289.51 €**

## Budget VARENNE EXERCICE 2007 COMPTE ADMINISTRATIF

M Lanore est nommé président de séance pour la présentation du compte administratif dressé par M Chamalet président de la CCCC. Détail des calculs ci-annexé

Le conseil communautaire après avoir délibéré approuve le compte administratif 2007, à l'unanimité soit par 21 voix pour (moins la voix du président).

## Budget AIZE : Approbation du Compte de Gestion 2007 dressé par le Receveur de la Collectivité.

(M Gras du 01/01 au 31/12/2007)

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2007 au 31 Décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

\* **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2007 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## Budget VARENNE : Affectation du Résultat 2007 sur 2008

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2007,

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réalisées 2007 :	460.541,69 €
Résultat exercice 2006 :	00.00 €
Dépenses réalisées 2007 :	460.541,69 €
<b>Résultat de fonctionnement 2007 :</b>	<b>00.00 €</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réalisées 2007 :	+416.713,33 €
Dépenses réalisées 2007 :	-630.731,28 €
Solde de l'exercice 2007 :	-214.017,95 €
Solde de l'exercice 2006 :	- 52.815,84 €

**Déficit brut d'investissement 2007 : - 161.202,11 euros    compte 001 D/Inv**

Le conseil communautaire après avoir délibéré, et statuant sur l'affectation de résultat de l'exercice 2007, décide l'affectation de résultat 2007 sur 2008 comme suit :

en section de fonctionnement ligne 002 soit :00.00 euros Fonctionnement/Recettes.

en section d'investissement ligne 001 soit : 161.202,11 euros Investissement/Dépenses.

**Compte tenu que les questions à l'ordre du jour sont épuisées, la séance est levée.**

Le président

Le secrétaire

Les délégués